



DEPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE DE VENNECY - 45760 -

Arrêté municipal

N° 2026-27

Réglementant la circulation

**Rue de l'Avenir / Rue du clos Moutiers / Rue de la Galanderie
Pour le bon déroulement de la fête de Vennecy Loisirs**

Le Maire de la commune de Vennecy,

Vu le code des collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants ;

Vu la demande présentée par l'Association Vennecy Loisirs représentée par son président, Monsieur Julien PREUX, dans le but d'organiser la fête de l'association ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité de cette manifestation ;

ARRÊTE

Article 1 – A partir du vendredi 28 août 2026, 01h00 et jusqu'au lundi 31 août 2026 à 20h00, la circulation sera interdite rue de l'Avenir, ainsi que la rue de la Galanderie depuis l'intersection avec la rue des Brières.

Article 2 – Les riverains des rues de l'Avenir et du Clos Moutiers pourront exceptionnellement circuler dans les deux sens de circulation pendant les créneaux horaires mentionnés à l'article 1.

Article 3 – Les organisateurs et les véhicules de service pourront circuler dans les deux sens de circulation rue de l'Avenir, pendant les créneaux horaires mentionnés à l'article 1.

Article 4 – Le poteau incendie n° 5 situé 16 rue de Maison rouge restera accessible aux véhicules de secours en cas d'urgence. La voirie devra être accessible au véhicule de service de ramassage des ordures ménagères le lundi 25 août 2025.

Article 5 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – La Directrice Générale des Services et le Commandant de la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 – Le présent arrêté sera affiché à l'extrémité de la rue du clos moutiers et de la rue de l'Avenir et transmis à :

- A la Gendarmerie de Neuville-aux-Bois
- Au SDIS
- A l'association Vennecy Loisirs

A Vennecy, le 8 juin 2026
Le Maire,
Roger DESLANDES

